

Association Des **A**rboriculteurs **D**e **B**liesbruck



Procédure d'envoie des DSA

Bureau des douanes de Saint Avold

Europort BP 40031

57500 Saint Avold

Le Document Simplifié d'Accompagnement est à envoyer au plus tard 10 jours avant la date de distillation.

N'oubliez pas de joindre votre chèque à l'ordre du trésor public ainsi qu'une enveloppe timbré avec vos coordonnées pour le retour.

Une copie du DSA devra impérativement être remise au responsable de la distillation avant le démarrage.

SIEGE: 1 RUE SAINTE CATHERINE -57200 BLIESBRUCK